



**COMMISSION GÉNÉRALE DES  
PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE**

**Vingt-troisième session**

**Rome (Italie), 7-10 juillet 1998**

**Programme de travail et budget pour 1998-99**

## I. INTRODUCTION

1. A ce stade particulier du processus de restructuration de la Commission, il n'est pas facile de planifier le Programme de travail et budget pour la prochaine période intersessions.
2. A sa vingt-deuxième session, le Conseil général des pêches pour la Méditerranée<sup>1</sup> a noté que le barème des contributions du Programme ordinaire de la FAO ne saurait être suffisant à l'avenir et il est convenu du principe d'un budget autonome. Ni le montant de ce budget, ni le barème des contributions des pays n'ont encore été décidés. Toutefois, il s'agit d'une priorité pour la présente session.
3. En fait, à sa vingt-deuxième session, le CGPM a noté que, même si le principe d'un budget autonome avait été accepté, il fallait prévoir une période de transition pendant laquelle le scénario prévoyant un budget autonome pourrait ne pas être opérationnel. Le Conseil est convenu en général que les réunions suivantes se tiendraient en 1998 (paragraphe 30 du rapport):
  - Vingt-troisième session de la CGPM (à financer par le Programme ordinaire de la FAO).
  - Première session du Comité scientifique consultatif (la CE a indiqué qu'elle était prête à envisager de financer cette session).
  - Deuxième session du Comité de l'aquaculture, sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles.

- Deuxième session du Groupe de travail sur l'économie et les statistiques de la pêche. Ce Groupe de travail s'est réuni du 2 au 5 mars 1998 au siège de la FAO. La session a été financée par le Gouvernement espagnol.
- Réunion sur la recherche sur le thon dans la Méditerranée occidentale (Salambô, Tunisie, Mai 1998).

## **II. RÉUNIONS PROPOSÉES**

4. A sa vingt-deuxième session, le Conseil a décidé de tenir sa session principale chaque année. Il est également convenu que le Comité scientifique consultatif devrait se réunir un mois avant la session annuelle du Conseil et lui soumettre son rapport.

5. A sa deuxième session, le Groupe de travail sur l'économie et les statistiques de la pêche a proposé d'organiser une réunion au cours de laquelle un groupe d'experts examinerait le système STATLANT 37B et formulerait des propositions tendant soit à le supprimer, soit à l'améliorer. A cette réunion, le représentant d'EUROSTAT a également proposé d'organiser une réunion conjointe CGPM/EUROSTAT pour promouvoir les systèmes statistiques dans la zone de la CGPM. La date de cette réunion pourrait être décidée à la première session du Comité scientifique consultatif.

6. Compte tenu de ce qui précède et sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, les réunions ci-après sont proposées<sup>2</sup>:

### **i) Réunions statutaires**

- Vingt-quatrième session de la Commission (juin/juillet 1999)
- Première session du Comité scientifique consultatif (mai/juin 1999)
- Deuxième session du Comité de l'aquaculture (décembre 1998)
- Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques (novembre 1999)

### **ii) Autres réunions**

- Troisième session du Groupe de travail sur l'économie et les statistiques de la pêche (mars 1999)
- Groupe d'experts chargé d'examiner le système STATLANT 37B
- Groupe d'experts CGPM/EUROSTAT

## **III. ACTIVITES RELATIVES A L'AQUACULTURE**

7. Le programme de travail relatif à l'aquaculture inclut des réunions régulières du Comité de l'aquaculture, comme indiqué ci-dessus, les activités

intersessions des réseaux d'aquaculture de la CGPM (SIPAM, TECAM, SELAM et EAM) et des activités spéciales décidées par la Commission.

8. Il est prévu que la prochaine session du Comité de l'aquaculture de la CGPM ait lieu au dernier trimestre de 1998 ou début 1999<sup>2</sup>. En outre, au cours du prochain exercice biennal, les organisations associées devraient organiser les réunions ordinaires des Comités de coordination des réseaux SIPAM, TECAM, SELAM et EAM. Ces comités devraient se réunir deux fois par an pour suivre les activités des réseaux et préparer des programmes de travail pour examen par le Comité de l'aquaculture. Toutefois, en ce qui concerne le SIPAM, il convient de mentionner que ce réseau est directement supervisé par le Comité de l'aquaculture. Le Secrétariat de la CGPM sera représenté aux Comités de coordination des trois autres réseaux TECAM, SELAM et EAM.

9. Les activités intersessions du TECAM et du SELAM ont été classées par ordre de priorité à la dernière session du Comité de coordination tenue à Saragosse (Espagne) les 9 et 10 juin 1997. Pour le TECAM, le programme était le suivant:

- quatre ateliers portant, respectivement, sur: l'utilisation des aliments pour poisson en aquaculture, les méthodes de fabrication des aliments destinés à l'aquaculture (ont eu lieu en mars 1998), le programme de travail sur la pathologie du poisson et les aspects de la législation et de la protection sanitaire applicables à l'aquaculture,
- cinq séminaires, respectivement, sur: la nutrition des poissons d'élevage et l'impact sur l'environnement; la diversification des espèces à nageoires pour évaluer les progrès accomplis dans le cadre des programmes de recherche en cours, les techniques de production aquacole en systèmes fermés; les aspects qualitatifs de l'aquaculture méditerranéenne, tenu conjointement avec le SELAM dans la mesure où le programme inclura des questions comme la surveillance de la qualité des larves, le contrôle de qualité de la production, le système HACCP, l'étiquetage écologique, les incidences de l'évaluation des risques et des coûts de l'assurance qualité, les contrôles sanitaires, etc.; et un dernier séminaire sur la production de mollusques en Méditerranée,
- deux enquêtes sur les compétences, capacités et projets de recherche en matière de gestion de la santé des poissons, d'une part, et sur les besoins de l'industrie en matière de travaux sur la génétique, d'autre part;
- deux cours, l'un sur l'élevage en nasse dans les eaux littérales, qui a déjà eu lieu en 1997, et l'autre sur les techniques de production d'espèces à nageoires en éclosion, qui a déjà eu lieu en février 1998;
- un symposium sur l'aquaculture et la génétique en Méditerranée, éventuellement en coopération avec la Société européenne d'aquaculture et la Fédération des producteurs aquacoles européens;
- le réseau TECAM produira en outre un bulletin sur la nutrition du poisson, qui pourrait faire partie, dans un premier temps, de la FAO Aquaculture

Newsletter, puis du Bulletin du SIPAM; activité commencée avec le numéro 17 du Bulletin FAO; organisera de brèves visites pour du personnel spécialisé en gestion de la santé des espèces aquatiques dans des laboratoires de référence; et rédigera une nouvelle proposition d'action concertée sur la biologie de la reproduction de nouvelles espèces à nageoires en vue de la soumettre à nouveau au programme INCO de la CE.

10. Le réseau SELAM organisera:

- trois ateliers portant, respectivement, sur: la planification de l'aquaculture en Méditerranée (a déjà eu lieu en mars 1998); l'intégration des systèmes de production aquacole afin de promouvoir des programmes de recherche pertinents au niveau régional; et l'analyse du coût de modèles de production établis par espèces et techniques, respectivement;
- des réunions de groupes de travail chargés de mettre au point une base de données sur la commercialisation, en coopération avec le SIPAM et la Fédération des producteurs aquacoles européens, dont l'une a déjà eu lieu en février 1998;
- une analyse comparative des cadres juridiques affectant le développement de l'aquaculture en Méditerranée.

11. Toutefois, la DG-I de la CE ne fait pas figurer l'aquaculture parmi les questions pour lesquelles un financement est fourni au CIHEAM, ce qui limite les possibilités de ce dernier d'appuyer le programme comme prévu à la session du Comité de coordination. Des discussions étaient en cours au moment de la rédaction du présent document au sein du CIHEAM pour déterminer le niveau de financement interne dont il pourrait bénéficier.

12. Aucun programme n'a été établi pour le réseau EAM, qui devait être coordonné par le Centre PNUE/PAM PAR/CAR de Split, en Croatie. Ce réseau n'a pas eu d'activité en 1996 et 1997, faute de moyens financiers. En octobre 1997, le PAR/CAR a informé le Secrétariat de la CGPM qu'aucun budget ne pouvait être alloué aux activités aquacoles pour 1998/99. Après un débat initial pour trouver un substitut du PAM PAR/CAR et en consultation avec le CIHEAM, on a estimé que, pour l'instant, les questions d'environnement associées à la planification de la mise en valeur de l'aquaculture ou à d'autres groupes spécialisés du TECAM (comme la nutrition, les maladies, la génétique ou la planification et la législation), pourraient être intégrées au programme de travail du TECAM et du SELAM.

13. En ce qui concerne le SIPAM, les activités prévues pour l'exercice biennal incluent: une réunion annuelle des coordonnateurs nationaux qui pourrait avoir lieu en même temps que la session du Comité directeur; l'expansion aux autres pays membres de la CGPM; l'amélioration du système et du logiciel Windows; et des visites du coordonnateur régional dans certains pays pour les aider à mettre en oeuvre le programme.

14. Parmi les activités extraordinaires, il est prévu une consultation sur l'application de l'Article 9 (Mise en valeur de l'aquaculture) du Code de conduite pour une pêche responsable. La totalité des coûts de l'atelier, y compris la préparation et les études sur le terrain et la publication des actes de cette consultation, seraient financés par une contribution du Gouvernement italien de 584,8 millions de liras. Cet atelier aurait lieu avant la fin de 1998 et avant la deuxième session du Comité de l'aquaculture de la CGPM.

#### **IV. ACTIVITÉS EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ET D'AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES**

15. Les activités décrites dans le document GFCM/XXII/97/5 de la vingt-deuxième session du CGPM (octobre 1997) sont toujours pertinentes. Elles couvrent les aspects suivants:

##### **Etudes techniques**

- Préparation et publication d'études et d'analyses;
- Aide à la gestion et à la mise à jour des bases de données et analyse des tendances des captures, analyse économique de la capacité des flottilles de pêche, etc., en fonction des besoins des réunions de la CGPM et de ses organes subsidiaires;
- Recherche sur la biologie des thons et d'autres espèces analogues exploitées dans l'ouest de la Méditerranée et le détroit de Gibraltar et sur les pêches les concernant, financée et effectuée dans le cadre du projet FAO/COPEMED.

#### **V. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE STATISTIQUES SUR LES PÊCHES**

16. Les deux principaux éléments des activités spécifiques de la CGPM sont: i) la gestion de nouvelles normes techniques s'appuyant sur des formats communs et ii) l'établissement de la base statistique d'un système de gestion fondé sur le contrôle direct de l'effort de pêche.

##### **Gestion de la nouvelle normalisation technique sur formats communs**

17. Cet élément comprend quatre activités principales:

- Gestion de la base de données et du système de notification STATLANT 37A (volume de la production de poisson provenant des pêches de capture et de l'aquaculture, par sous-région et division);
- Perfectionnement ou suppression de la base de données et du système de notification STATLANT 37B (production de poisson en volume et en fonction de l'effort de pêche, selon les méthodes de pêche, les types de filet et les catégories de taille, les espèces, les sous-régions et les mois);

- Coordination des activités statistiques et compatibilité des systèmes créés dans le cadre de projets nationaux et régionaux; et
- Mise au point de logiciels d'information et de communication, y compris la publication de statistiques et leur diffusion sur disquettes informatiques et sur Internet.

**Base statistique d'un système de gestion fondé sur le contrôle direct de l'effort de pêche**

18. Cet élément comprend trois activités principales:

- Tenue à jour d'une liste des navires dépassant 15 m de longueur hors tout opérant dans la zone de compétence de la CGPM (les progrès dans ce domaine se déduisent du fait que plusieurs pays membres n'ont pas répondu);
- Création d'une nouvelle base de données sur les pêches (c'est-à-dire, révision de la base de données sur les flottilles de pêche), comme recommandé par la Commission à sa vingt et unième session (Résolution 95/4);
- Création d'un système de suivi régional pilote des indicateurs socio-économiques.

## **VI. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS**

### *Coopération avec la CE*

19. Le renforcement de la coopération entre la CGPM et la CE a toujours été l'un des soucis du Secrétariat. Bien que la communauté ne soit pas encore membre de la Commission, sa contribution aux activités de la CGPM a toujours été importante, tant lors des réunions organisées par la CGPM qu'en ce qui concerne le financement des groupes de travail *ad hoc* CGPM/CICTA sur les espèces de grands pélagiques. En attendant qu'elle devienne membre de la CGPM, la Communauté devrait continuer à contribuer aux travaux de la Commission.

### *Coopération avec la CICTA*

20. Une réunion du Groupe de travail *ad hoc* CGPM/CICTA sur les espèces de grands pélagiques sera organisée. On espère également qu'un cours de formation aux nouvelles techniques d'évaluation des stocks et à la gestion des procédures de modélisation sera organisé à l'intention de huit experts de pays du sud et de l'est de la Méditerranée.

### *Coopération avec le CIHEAM*

21. La coopération avec le CIHEAM sera renforcée. Une lettre d'entente a officialisé cette coopération. Cette lettre a été rédigée sur le modèle de lettres analogues signées entre le CIHEAM et la FAO.

## VII. BUDGET

22. A sa vingt-deuxième session, le CGPM a demandé au Secrétariat (voir par. 31 du rapport) de communiquer aux pays membres un document mis à jour sur la contribution de la FAO au budget de la CGPM pour 1998, sur la base de la disponibilité réelle de fonds. Ce document a été envoyé à la mi-janvier 1998. Aucun pays membre n'a encore fait part de sa réaction. Le budget total alloué aux réunions de la CGPM pour l'exercice biennal 1998/99 est joint en tant qu'Annexe 1.

## VIII. MESURES SUGGÉRÉES À LA COMMISSION

23. La Commission est invitée à examiner le Programme de travail et budget proposé pour la période intersessions et à formuler les recommandations, ou à prendre les décisions, qu'elle juge appropriées.

24. La Commission est aussi invitée à tenir compte du fait que le budget autonome pourrait ne pas être opérationnel avant la fin de 1999 et à indiquer par conséquent les possibilités de financement des activités pour lesquelles il n'a pas été demandé à la FAO d'ouvrir de crédits.

### CONTRIBUTION DE LA FAO AU BUDGET DE LA CGPM POUR 1998/99

	Contribution de la FAO	Contribution des divisions techniques	Besoins supplémentaires
<b>Secrétaire de la Commission</b>	435000		
<b>Soutien administratif et technique au Secrétariat<sup>1</sup></b>	25600	194280	240000
<b>Assistance directe aux pays membres (dépenses de personnel)</b>		155632	
<b>Système de partenariat</b>		124400	
<b>Principales sessions:</b>			
- Sessions de la Commission	39000		
- Groupe de travail sur l'économie et les statistiques de la pêche	-		44500
- Comité de l'aquaculture	13000		45000
- Comité scientifique	-		95000

consultatif			
<b>Documents et publications</b>			
- Documents de travail et rapports	50000		
- Etudes et examens		130000	10000
<b>Activités des réseaux d'aquaculture</b>			
- Réunions			
- Comité de coordination de l'EAM		1000	5200
- Comité de coordination du TECAM et du SELAM		1000	8400
- Activités techniques			
TECAM		25000	175000 <sup>2</sup>
SELAM		10000	75000 <sup>3</sup>
EAM			140000 <sup>4</sup>
SIPAM		15000	50000 <sup>5</sup>
- Dépenses de personnel		95000	
Documents		2000	20000
<b>Voyages</b>	17000		48000
<b>TOTAL</b>	<b>579600</b>	<b>753312</b>	<b>1143100</b>
1	Conversion d'un poste de cadre associé en poste inscrit au budget ordinaire (P-3/P-4)		
2	Besoins estimés. La contribution du CIHEAM n'a pas encore été décidée		
3	Besoins estimés. La contribution du CIHEAM n'a pas encore été décidée		
4	Besoins estimés pour le réseau		
5	Dont 20 000 dollars E.-U. fournis par le Gouvernement tunisien		

1 La décision de transformer le Conseil en Commission a été adoptée à la vingt-deuxième session du Conseil, qui s'appelait donc encore Conseil et non pas Commission.

2 On noera qu'il n'existe pas de crédits budgétaires pour toutes ces réunions. Le budget de la FAO couvrirait, toutefois, le Secrétariat et le soutien technique.